

# 38<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE C.P.E.A

31 Juillet et 1er Aout 2015

Coupe de France des Rallyes Coefficient 3

Euro Rallye Trophée

Championnat du Luxembourg des Rallyes

---



JE VOIS  
LA VIE EN  
VOSGES

**VOSGES**  
le Département



La Région  
**Lorraine**



PEUGEOT  
GROCOLAS  
AUTOMOBILE



9, rue des Chaudronniers 88190 GOLBEY  
Tél.: 03 29 43 13 69 - Fax: 03 29 65 22 69



solutions informatiques  
et bureautiques

**GEOPARC**  
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

**SECURITEST**  
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE  
Thaon les Vosges - Poussay

**FFSAI**  
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



**EURO-RALLYE-TROPHEE**



---

## REGLEMENT PARTICULIER

---

*Ce règlement particulier complète  
le règlement standard des rallyes.*

---

# Comité d'Honneur

---

**Monsieur François VANNSON**

Président du Conseil Départemental des Vosges

**Madame Nathalie BABOUHOT**

**Monsieur Guy SAUVAGE**

Conseillers Départementaux du Canton de Mirecourt

**Monsieur Yves SEJOURNE**

Maire de la ville de Mirecourt

Président de la Communauté de Commune de la Ville de Mirecourt

**Monsieur Hervé MARA**

Adjoint au Maire chargé des Sports et des Animations de la Ville de Mirecourt

**Monsieur Jean-Pierre BEGEL**

Directeur Général des Services de la Ville de Mirecourt

**Madame Pascale PIERROT-CRACCO**

Présidente de l'OMS de la Ville de Mirecourt

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes Traversées

## **PROGRAMME - HORAIRES**

# Parution du règlement le 17 juin 2015 (obtention visa FFSA).

# Ouverture des engagements le 17 juin 2015.

# Clôture des engagements le lundi 20 Juillet 2015 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

# Parution du road-book le Vendredi 24 Juillet 2015.

Retrait de celui-ci :

Restaurant " l'Abondance " Place Jules Ferry à Mirecourt :

Le Samedi 25 Juillet de 8h30 à 18h00

Le Dimanche 26 Juillet de 8h30 à 18h00

Le Jeudi 30 Juillet de 8h30 à 18h00

A la Salle de la Fabrique Cours Stanislas :

Le Vendredi 31 Juillet de 8h30 à 12h00

# Dates et heures des reconnaissances:

Samedi 25 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dimanche 26 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Jeudi 30 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 31 Juillet de 8h30 à 14h00

L'ES "Ville de Mirecourt" ne pourra être reconnu dans sa configuration définitive que le Vendredi 31 juillet de 11h00 à 14h00

# Vérifications des documents et des voitures le Vendredi 31 Juillet de 8h00 à 14h30 au circuit Free Kart 88 à Juvaincourt.

# Mise en place du parc de départ le Vendredi 31 Juillet à 9h45 sur le Cours Stanislas à Mirecourt.

# Première réunion des Commissaires Sportifs le Vendredi 31 Juillet à 13H00 à la Salle de la Fabrique sur le Cours Stanislas à Mirecourt.

# Publication des équipages admis au départ le Vendredi 31 Juillet à 15h00 à la Salle de la Fabrique sur le Cours Stanislas à Mirecourt

# Publication des heures et ordres de départ le Vendredi 31 juillet à 15h00 à la Salle de la Fabrique sur le Cours Stanislas à Mirecourt

# Un Briefing écrit des pilotes sera remis contre émargement aux Vérifications administratives.

# Départ de la première étape le Vendredi 31 Juillet 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC sur le Cours Stanislas à Mirecourt (départ du premier VHC à 15h30).

# Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape le Vendredi 31 Juillet à 17h36 sur le Cours Stanislas à Mirecourt.

# Publication des résultats partiels le Vendredi 31 Juillet à 21h30 à la Salle de la Fabrique sur le Cours Stanislas à Mirecourt.

# Départ de la deuxième étape le Samedi 1<sup>er</sup> Août 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC sur le Cours Stanislas à Mirecourt (départ du premier VHC à 7h00).

# Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape le Samedi 1<sup>er</sup> Août à 18h54 sur le Cours Stanislas à Mirecourt

# Les vérifications finales s'effectueront au Garage PEUGEOT GROCOLAS, route de Neufchâteau à Mirecourt

# Publication des résultats du rallye 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé Cours Stanislas à Mirecourt.

# Remise des prix le Samedi 1<sup>er</sup> Août à 21h30 à la Salle de la Fabrique sur le Cours Stanislas à Mirecourt.



Alain ANGELMANN	licence N° 214977 - 0304
Olivier DEVAUX	licence N° 1751 - 0314
Martial PEUGEOT	licence N° 44386 - 0405
Michel LEONATE	licence N° 12844 - 0323
Jean-Claude HUMBERT	licence N° 21139 - 0302
Denis HUSTACHE	licence N° 3092 - 0204

### **Médecin Chef**

Dr. Jean-Paul DIDELOT licence N° 6378 - 0304

### **Commissaires Techniques**

Christian BONIN (A -VHC)	licence N° 1188 - 0318
Gérard PROTOIS (B)	licence N° 1906 - 0321
Emile TENA (B)	licence N° 124058 - 0305
Bernard FOURNIERE (B- VHC)	licence n° 12823 - 0307
Michel LORRAIN (C)	licence N° 105082 - 0304

### **Chargés des relations avec les concurrents**

Fabienne SCHOLLER	licence N° 43874 - 0323
Gérald LAURENT	licence N° 2310 - 0314
Léon BLASUTIG	RACB

### **Juges de faits**

Serge MISTRI	licence N° 43874 - 0323
Serge STANECK	licence N° 2310 - 0314

### **Responsable des Commissaires**

Willy ANTOINE licence N° 43874 - 0323

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 38<sup>ème</sup> Rallye National de la Plaine C.P.E.A. compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2015 Coefficient 3
- Le Championnat du Luxembourg des Rallyes 2015
- L'Euro Rallye Trophée
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine Alsace 2015
- Le Challenge de l'ASA Mirecourt

### **1.3P. VERIFICATIONS**

La liste des équipages engagés ainsi que les heures de convocation aux vérifications administratives et techniques seront mises en ligne sur le site ASA MIRECOURT à partir du Lundi 20 Juillet 2015 à 20h00. C'est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

**Les vérifications administratives auront lieu le:**

**Vendredi 31 Juillet 2015 de 8h00 à 14h15 au Circuit Free Kart 88 à Juvaincourt**

**Les vérifications techniques auront lieu le:**

**Vendredi 31 Juillet 2015 de 8h15 à 14h30 au Circuit Free Kart 88 à Juvaincourt**

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage Peugeot GROCOLAS, 301 route de Neufchâteau à Mirecourt.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 38<sup>ème</sup> Rallye National de la PLAINE P.E.A. doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le Lundi 20 Juillet 2015 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum. Après ce nombre atteint, les concurrents seront placés en liste d'attente et ne seront acceptés que si le cumul du nombre des concurrents VHC + Moderne + VHRS ne dépasse pas 150.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 560 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 €
- Pour les équipages 100% ASA Mirecourt : 500 €
- Pour les équipages 50% ASA Mirecourt : 530 €
- Pour les équipages de l'Euro Rallye Trophée : voir règlement du dit trophée.

**Pour les pilotes résidant à plus de 150 kms de Mirecourt (calcul selon Via-Michelin) :**  
un chèque de 30 € leur sera remis pour participation aux frais de déplacement à l'issue de l'affichage des autorisés à prendre le départ.

**Pour les pilotes résidant à plus de 250 kms de Mirecourt (calcul selon Via-Michelin) :**  
un chèque de 50 € leur sera remis pour participation aux frais de déplacement à l'issue de l'affichage des autorisés à prendre le départ.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### Merci de joindre les photocopies des permis de conduire et des licences

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier ou courriel. (contact@asamirecourt.com)

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours après la date de clôture
- 50% pour les demandes reçues ensuite jusqu'au 31 Juillet– fin des vérifications.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement au parc d'assistance situé au Circuit Free Kart 88 à Juvaincourt.

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0 en configuration course. Couleur : traits noirs sur fond blanc. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du parebrise (voir article 4.1.1.) □ Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. « Le support de la plaque d'immatriculation avant est obligatoire ». L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 de la réglementation générale des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire (Panneau de portière + bandeaux de pare-brise 25x10):  
Region Lorraine - Conseil Général des Vosges - Communauté de Communes du Pays de Mirecourt - Ville de Mirecourt - Restaurant l'Abondance - Garage Peugeot Grocolas - GD Auto - CMB informatique.

La publicité facultative sera précisée par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

**Le 38<sup>ème</sup> Rallye National de la Plaine P.E.A. représente un parcours de 420,250 kms.**

**Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.**

**Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 128,100 kms.**

**Les épreuves spéciales sont :**

**ES N° 1.3.5.7. "LES MEZELS" 13,200 kms x 4 = 52,800 kms**

**ES N° 2 "VILLE DE MIRECOURT" 1,800 kms X 1 = 1,800 kms**

**ES N° 4.6.8. "LES GRANDS BOIS" 24,500 x 3 = 73,500 kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les :**

**Samedi 25 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**Dimanche 26 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**Jedi 30 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**

**Vendredi 31 Juillet de 8h30 à 14h00**

**L'ES "Ville de Mirecourt" ne pourra être reconnu dans sa configuration définitive que**

**le Vendredi 31 juillet de 11h00 à 14h00 à allure réduite.**

**Le nombre total de passage est limité à 3.**

**Des contrôles seront effectués. Rappel des sanctions encourues pour non-respect des règles de reconnaissance:**

- **Départ refusé,**
- **Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,**
- **Demande de sanctions disciplinaires auprès de la FFSA.**

- **LES TROIS PENALITES SONT CUMULEES.**

Le pointage du carnet de reconnaissance est à la charge de l'équipage et il devra être impérativement rempli au stylo bille. Toute infraction sera sanctionnée par le collège des commissaires sportifs.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route: Chasuble Orange
- Directeur de course: Chasuble Orange Siglée "Directeur de Course"

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

	<b>1er</b>	<b>2ème</b>	<b>3ème</b>	<b>4ème</b>
<b>SCRATCH</b>	800,00 €	600,00 €	300,00 €	150,00 €
<b>CLASSES</b>				
De 1 à 3 partants	250,00 € + 1 coupe			
De 4 à 7 partants	500,00 € + 1 coupe	250,00 € + 1 coupe		
De 8 à 11 partants	500,00 € + 1 coupe	250,00 € + 1 coupe	125,00 € + 1 coupe	
Plus de 12 partants	500,00 € + 1 coupe	250,00 € + 1 coupe	125,00 € + 1 coupe	70,00 € + 1 coupe
<b>FEMININ</b>				
- de 3 partantes	250,00 € + 1 coupe			
Plus de 3 partants	500,00 € + 1 coupe			

Trois commissaires seront récompensés par un chèque de 30 €.

La remise des prix se déroulera le Samedi 1er Août à 21h30 à la salle de La Fabrique sur le Cours Stanislas à Mirecourt. Cet horaire pourra être avancé en fonction du nombre de concurrents. Il sera confirmé ou modifié par un aditif affiché à la Salle de la Fabrique Cours Stanislas au départ de la 4<sup>ème</sup> section.